

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,
ARTOIS-LYS ROMANE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2026

□□□□□
COMPTE RENDU SOMMAIRE

□□□□□

Le vendredi 10 avril 2026, à 18 H 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Madame DUHAMEL Marie-Claude, doyenne d'âge puis de Monsieur GACQUERRE Olivier, élu Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 03 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

ALLOUCHERIE Sandrine, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BASSOM Françoise, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BIALON Perrine, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOSSART Steve, BOULART Annie, BRAEM Christel, BREHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CARINCOTTE Annie, CARPENTIER Arnaud, CARRÉ Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Bertrand, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DAGBERT Julien, DE CARRION Alain, DEBAECKER Olivier, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DECOURCELLE Catherine, DELECOURT Dominique, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DEPAEUW Didier, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DEROUBAIX Hervé, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUBOIS Bruno, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUHAUT Mickael, DUMONT Gérard, DUPONT Jean-Michel, ELAZOUZI Hakim, ERALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Grégory, GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond, GAROT Line, GAUTIER Odile, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HERTOUGH Chloé, HEUGUE Eric, HUCHETTE Clément, IDZIAK Ludovic, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, KWARTNIK Pierre, LECLERCQ Odile, LECOQ Bernadette, LECONTE Maurice, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEMATTRE Florence, LEMOINE Jacky, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEL Peggy, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorotheé, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PEDRINI Léo, PETIT Celine, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, POIRÉ Laurent, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, RENAUT Cédric, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, ROUSSEL Bruno, SCAILLIEREZ Philippe, SCALONE Jean-Pascal, SEBERT Géraldine, SGARD Alain, SOUILLIART Virginie, STACH Grégory, SWITALSKI Jacques, TAILLY Gilles, TAVERNIER Delphine, THELLIER David, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique,

Conseillers communautaires titulaires,

FLEURY Emmeline, VERPRAET Séverine,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, FRAPPÉ Thierry donne procuration à BOMMART Emilie, DELBECQUE Benoit donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAUTHIER Karine donne procuration à MARCELLAK Serge, DELPLACE Jean-François donne procuration à SGARD Alain, DARRAS Sébastien donne procuration à BOSSART Steve, LOISEAU Ginette donne procuration à SCALONE Jean-Pascal, HOCQ René donne procuration à DUBOIS Carole, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud (à partir de la question 4), DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie (à partir de la question 4).

ETAIT ABSENT EXCUSE :

DUMUR Lucile,

Conseiller communautaire titulaire,

Monsieur MAHAUT Jurgen est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Rapporteur : DOYEN D'AGE – DUHAMEL Marie-Claude

1) OUVERTURE DE LA SEANCE ET INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR LE DOYEN D'AGE

« Conformément à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 instaurant notamment l'élection au suffrage universel des Conseillers communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales, il convient d'installer le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. »

- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MAHAUT Jurgen est élu secrétaire de séance

La séance est ouverte

Rapporteur : DOYEN D'AGE - DUHAMEL Marie-Claude

2) ELECTION DU PRÉSIDENT

« En application de l'article L.5211-2 par renvoi à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé sous la présidence du doyen d'âge, à l'élection du Président, au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin le Conseil communautaire, après vote à bulletins secrets, élit par 130 voix, 19 blancs, 1 nul, Monsieur Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

3) FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

« Selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du Conseil, le nombre de Vice-présidents est limité à quinze.

Il détermine en outre la composition du Bureau parmi les Conseillers communautaires.

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter la composition du Bureau. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue adopte la composition du Bureau suivante : le Président, quinze Vice-présidents, et un représentant par commune non représentée par un Vice-président.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

4) ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

« Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Vice-présidents a lieu au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le Conseil communautaire, après vote à bulletins secrets, se prononce comme suit :

Au poste de 1^{er} Vice-président, Monsieur LECONTE Maurice recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 12 - Blancs : 1 - Suffrages exprimés : 138 - Votes favorables : 119

Au poste de 1^{er} Vice-président, Monsieur MAESELE Alexandre recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 12 - Blancs : 1 - Suffrages exprimés : 138 - Votes favorables : 19

Monsieur LECONTE Maurice est élu.

Au poste de 2ème Vice-président, Monsieur BOSSART Steve recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 ; Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 131

Au poste de 2ème Vice-président, Monsieur ROUSSEL Bruno recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 20 - Votes favorables : 20

Monsieur BOSSART Steve est élu.

Au poste de 3ème Vice-président, Madame SOULLIART Virginie recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 ; Votes favorables : 129

Au poste de 3ème Vice-président, Madame TOURBIER Virginie recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 21

Madame SOULLIART Virginie est élue.

Au poste de 4ème Vice-président, Monsieur LEMOINE Jacky recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 130

Au poste de 4ème Vice-président, Monsieur PAJOT Ludovic recueille les suffrages suivants : Votants : 151 ; Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 21

Monsieur LEMOINE Jacky est élu.

Au poste de 5ème Vice-président, Monsieur DEROUBAIX Hervé recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 130

Au poste de 5ème Vice-président, Madame PRUD'HOMME Sandrine recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 21

Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu.

Au poste de 6ème Vice-président, Monsieur SCAILLIEREZ Philippe recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 130

Au poste de 6ème Vice-président, Monsieur MAHAUT Jurgen recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 20

Monsieur SCAILLIEREZ Philippe est élu.

Au poste de 7ème Vice-président, Monsieur MACKÉ Jean-Marie recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 131

Au poste de 7ème Vice-président, Monsieur EVRARD Jules recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 0 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 151 - Votes favorables : 20

Monsieur MACKÉ Jean-Marie est élu.

Au poste de 8ème Vice-président, Monsieur CARRÉ Nicolas recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 129

Au poste de 8ème Vice-président, Monsieur ERALDI Raphaël recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 21

Monsieur CARRÉ Nicolas est élu.

Au poste de 9ème Vice-président, Monsieur DAGBERT Julien recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 3 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 148 - Votes favorables : 127

Au poste de 9ème Vice-président, Madame BOMMART Émilie recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 3 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 148 - Votes favorables : 21

Monsieur DAGBERT Julien est élu.

Au poste de 10ème Vice-président, Monsieur THELLIER David recueille les suffrages suivants : Votants : 151 ; Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 129

Au poste de 10ème Vice-président, Monsieur HUCHETTE Clément recueille les suffrages suivants : Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 21

Monsieur THELLIER David est élu.

Au poste de 11ème Vice-président, Monsieur DEPAEUW Didier recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 130

Au poste de 11ème Vice-président, Monsieur DUHAUT Mickaël recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 1 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 150 - Votes favorables : 20

Monsieur DEPAEUW Didier est élu.

Au poste de 12ème Vice-président, Madame MARIINI Laëtitia recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 3 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 148 ; Votes favorables : 127

Au poste de 12ème Vice-président, Madame MALADRY Blandine recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 3 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 148 - Votes favorables : 21

Madame MARIINI Laëtitia est élue.

Au poste de 13ème Vice-président, Monsieur DE CARRION Alain recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 2 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 149 - Votes favorables : 127

Au poste de 13ème Vice-président, Monsieur RENAUT Cédric recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 2 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 149 - Votes favorables : 22

Monsieur DE CARRION Alain est élu.

Au poste de 14ème Vice-président, Monsieur IDZIAK Ludovic recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 3 - Blancs : 1 - Suffrages exprimés : 147 - Votes favorables : 126

Au poste de 14ème Vice-président, Monsieur THIRY Steven recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 3 Blancs : 1 - Suffrages exprimés : 147 - Votes favorables : 21

Monsieur IDZIAK Ludovic est élu.

Au poste de 15ème Vice-président, Monsieur MARCELLAK Serge recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 2 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 149 - Votes favorables : 125

Au poste de 15ème Vice-président, Monsieur MOREAU Mason recueille les suffrages suivants :
Votants : 151 - Nuls : 2 - Blancs : 0 - Suffrages exprimés : 149 - Votes favorables : 24

Monsieur MARCELLAK Serge est élu.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

« Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des autres membres du Bureau a lieu au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

Il est fait appel à candidature.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote et à la proclamation des résultats, à l'issue du scrutin. »

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, l'Assemblée, après vote à bulletins secrets, se prononce et élit comme suit par 151 voix sur 151 votants et 0 nul, pour chacun des représentants :

COMMUNES	NOM - Prénom
ALLOUAGNE	HENNEBELLE André
AMES	PREIN Eric
AMETTES	DELEPINE Michèle
ANNEQUIN	BRAEM Christel
ANNEZIN	PETIT Celine

AUCHY-AU-BOIS	DELPLACE Jean-François
AUCHY-LES-MINES	LEGRAND Jean-Michel
BAJUS	DERICQUEBOURG Daniel
BETHUNE	GIBSON Pierre-Emmanuel
BEUGIN	LECLERCQ Odile
BEUVRY	FIGENWALD Arnaud
BLESSY	HARLÉ Martine
BOURECQ	BARROIS Alain
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	PAJOT Ludovic
BURBURE	HOCQ René
BUSNES	HANNEBICQ Franck
CALONNE-SUR-LA-LYS	ZAJAC Monique
CAMBLAIN-CHATELAIN	PEDRINI Léo
CAMBRIN	SEBERT Géraldine
CAUCHY-A-LA-TOUR	FLAHAUT Jacques
CAUCOURT	PHILIPPE Danièle
CHOCQUES	MASSART Yvon
CUINCHY	DELECOURT Dominique
DIEVAL	BAJEUX Alain
DOUVRIIN	DUPONT Jean-Michel
DROUVIN-LE-MARAIS	DECOURCELLE Catherine
ECQUEDECQUES	MULLET Rosemonde
ESSARS	BREHON Jean-Charles
ESTREE-BLANCHE	MARLES Michel
ESTREE-CAUCHY	OPIGEZ Dorothée
FERFAY	GAROT Line
FESTUBERT	DUBOIS Bruno
FOUQUEREUIL	PEREIRA Fabrice
FOUQUIÈRES-LES-BETHUNE	DUBY Sophie
FRESNICOURT-LE-DOLMEN	CLAIRET Dany
GAUCHIN-LEGAL	VOISEUX Dominique
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	HERBAUT Emmanuel
GONNEHEM	POIRÉ Laurent
HAILLICOURT	FOUCAULT Grégory
HAISNES	DARRAS Sébastien
HAM-EN-ARTOIS	PONCHANT Béatrice
HERMIN	GLUSZAK Franck
HERSIN-COUPIGNY	DESCAMPS Nicolas
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE	PATOUX Joël
HINGES	JOMBART Simon
HOUDAIN	THIRY Steven
LA COMTE	DA SILVA Franck
LA COUTURE	GAQUÈRE Raymond
LABEUVRIÈRE	BERTIER Jacky
LAMBRES-LES-AIRE	PREVOST Denis
LAPUGNOY	BLOQUET Perrine
LESPESES	PICQUE Arnaud

LIERES	CRETEL Didier
LIETTRES	BECUWE Pierre
LIGNY-LES-AIRE	SGARD Alain
LILLERS	ERALDI Raphaël
LINGHEM	LECOMTE Alexis
LOCON	ROSE Sylvie
LOZINGHEM	BIALON Perrine
MAISNIL-LES-RUITZ	PRUVOST Marcel
MARLES-LES-MINES	MOREAU Mason
MAZINGHEM	WILLERY Ludovic
MONT-BERNANCHON	DUHAMEL Marie-Claude
NEUVE-CHAPELLE	ROBIQUET Tanguy
NORRENT-FONTES	COCQ Bertrand
NOYELLES-LES-VERMELLES	TRACHE Bruno
OBLINGHEM	CARPENTIER Arnaud
OURTON	DÉON Fabrice
QUERNES	VERWAERDE Patrick
REBREUVE-RANCHICOURT	STACH Grégory
RICHEBOURG	PATOUX Gauthier
ROMBLY	LOISON Jasmine
RUITZ	MONTEWIS Arnaud
SAILLY-LABOURSE	GAUTIER Odile
SAINT-FLORIS	DEBAECKER Olivier
SAINT-HILAIRE-COTTES	LECOCQ Bernadette
SAINT-VENANT	DELBECQUE Benoît
VAUDRICOURT	JURCZYK Jean-François
VENDIN-LEZ-BETHUNE	MORIEN Patrick
VERQUIGNEUL	BASSOM Françoise
VERQUIN	BAUVAIS-TASSEZ Sylvie
VIEILLE-CHAPELLE	DESSE Jean-Michel
VIOLAINES	CASTELL Jean-François
WESTREHEM	TAILLY Gilles
WITTERNESSE	DUCROCQ Alain

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

6) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

En application de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriale, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents, et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-12. Le Président remet aux Conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

La Charte ainsi que les articles ont été distribué à chaque élu lors de sa lecture par le Président.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

7) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

« Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au Bureau dans son ensemble à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Président, les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe.

Il est précisé que le Président peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions aux Vice-présidents ou à d'autres membres du Bureau. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue adopte la proposition ci-dessus.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

8) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

« Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au Bureau dans son ensemble à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Bureau, les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue adopte la proposition ci-dessus.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

9) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VALIDATION DES MODALITES DE DEPÔT DES LISTES

« Conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit être mise en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L.1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public.

Les membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

La liste comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les suppléants doivent être en nombre égal à celui des titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes.

Il est donc proposé d'adopter les modalités suivantes :

- Dépôt des listes candidates auprès du service de l'Administration Générale, jusqu'au 12 mai 2026, jour de la séance du Conseil communautaire qui procèdera à l'élection des membres des deux commissions concernées,

- Le dépôt peut avoir lieu à l'hôtel communautaire – 100 avenues de Londres 62411 BETHUNE ou par mail à administration.generale@bethunebruay.fr,

- Un accusé de réception est alors délivré.

Chaque liste doit être signée par au moins un de ses membres qui en assume le dépôt. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue approuve les modalités de dépôt des listes telles qu'elles ont été exposées, en vue de l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et des membres de la Commission de délégation de service.